REVUE DE PRESSE – LUNDI 2 JUIN 2008

Actualité nationale - initiative

→ 24 Heures Région La Côte, 02.06.08, VU POUR VOUS. MILITANTISME, p. 25

Les artistes et sportifs régionaux sont allés à la rencontre de la population samedi sur la place Saint-Martin à Nyon. A l'occasion de la Fête du printemps, ils ont fait campagne pour l'initiative populaire «Pour des jeux d'argent au service du bien commun». Ce texte a pour mission notamment de garantir l'aide que leur apporte la Loterie Romande. Symboliquement, l'artiste nyonnais Garo a ainsi peint d'un seul bras. Les militants expliquaient que si on leur retire la Loterie, c'est comme si on leur enlevait un membre...

→ La Liberté, 31.05.08, LOTERIES: LE COUP DE SAC ATTENDRA, p. 11

CONSEIL FEDERAL • La révision de la loi n'interviendra pas avant 2011. D'ici là, la Loterie romande aura déposé son initiative.

FRANÇOIS NUSSBAUM

Le Conseil fédéral ne prévoit pas de révision de la loi sur les loteries avant 2011. Une tentative avait échoué en 2002 (alors qu'une révision totale de la loi sur les jeux de hasard et les maisons de jeu venait d'entrer en vigueur). Depuis, les cantons ont pu conserver la gestion des loteries, moyennant la mise en œuvre d'un concordat. Mais celui-ci n'est opérationnel que depuis 2007.

Le concordat poursuit trois objectifs: application uniforme du droit pour les loteries et paris exploités au plan intercantonal ou national, protection sociale de la population contre leurs effets nuisibles, affectation transparente des bénéfices dans les cantons. Ses organes: une conférence spécialisée de haute surveillance, une commission d'octroi des autorisations et une instance de recours.

Activités illégales

Depuis janvier 2007, la commission d'octroi a homologué une cinquantaine de nouveaux jeux de loterie, mais aussi ouvert de nombreux dossiers concernant des activités illégales (loteries et paris étrangers sur internet). Quant à la commission de recours, elle traite les premiers cas qui lui ont été soumis. Enfin, une part de 0,5% des bénéfices va à la prévention de la dépendan-

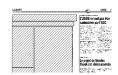
ce au jeu.

Le marché suisse des loteries et paris se porte plutôt bien. Son chiffre d'affaires est passé de 1,37 milliard en 2000 à 2,8 milliards en 2006. Pour les deux grandes sociétés exploitées par les cantons (Loterie romande et Swisslos), le revenu brut s'est chiffré à 929 millions, dont 535 affectés à des projets d'utilité publique ou de bienfaisance (à 95% par le biais des cantons).

Procédures coûteuses

La conférence spécialisée a obtenu du Conseil fédéral qu'il attende 2011 pour évaluer la situation en matière de loteries et paris. D'ici-là, elle souhaite pouvoir travailler sereinement. Sans que l'Office fédéral de la justice, par exemple, n'intervienne sans cesse contre les décisions de la commission d'octroi. Il en résulte, dit-elle, des procédures coûteuses, donc des baisses de bénéfices à distribuer.

Le Conseil fédéral a d'autres raisons de ne rien précipiter. D'abord, il souhaite que le Tribunal fédéral tranche sur la délimitation juridique entre loteries et jeux de hasard (conflit Tactilo). Ensuite, on n'est pas au clair, au niveau européen, sur la réglementation à élaborer pour contrôler les jeux sur internet. Enfin, l'initiative «pour des jeux d'argent au service de l'utilité publique» sera déposée. I





Le Conseil fédéral veut attendre pour réviser la loi. Il souhaite d'abord que le Tribunal fédéral tranche dans le conflit Tactilo sur la délimitation juridique entre loteries et jeux de hasard. KEYSTONE

FRONTIÈRES DÉJÀ ABOLIES

Il est aujourd'hui possible de jouer à des jeux de hasard pratiquement n'importe quand et n'importe où (internet, téléphone mobile, TV interactive, terminaux interconnectés). Les Etats, qui pouvaient limiter les mises au nom de leur monopole sur l'offre, ne peuvent exercer leur contrôle. Deux rapports sur la question sont attendus pour fin 2008.

Sur le plan juridique, la Commission européenne tente de résoudre la question des monopoles nationaux et la libre circulation des services. Pour la Cour européenne de justice, il semble que l'affectation à des buts d'utilité publique ne soit pas une raison suffisante pour ou contre un monopole d'Etat. Mais les interprétations divergent fortement.

C'est dans ce contexte de pression du marché que les premières libéralisations apparaissent pour les jeux en ligne: la Grande-Bretagne et certains paradis fiscaux (Malte, Gibraltar). Mais d'autres y réfléchissent: France, Italie, Autriche, Suède, Liechtenstein. Les frontières sont déjà abolies: les Suisses peuvent jouer «à l'étranger».

L'initiative populaire lancée fin avril par les milieux bénéficiaires de la Loterie romande (l'argent des jeux affecté intégralement aux œuvres d'utilité publique) soulèvera probablement, à cet égard, un débat sur l'adéquation entre droit national et international. Le parlement en sera justement saisi à l'horizon 2010-2011. FNU